



Le 17 mars 2025,

# La CLE du SAGE VILAINE le 21 mars :

## UNE REUNION DECISIVE POUR L'AMELIORATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Commission locale de l'Eau (CLE), souvent qualifiée de « Parlement de l'Eau », a travaillé depuis 3 ans sur l'amélioration de la protection des ressources en eau. Si elle a réussi des avancées majeures pour préserver les zones humides, il lui reste encore fort à faire, puisque moins de 8% des masses d'eau superficielles du bassinversant de la Vilaine sont en bon état. Cette situation alarmante devrait conduire à des mesures fortes, portées de façon unanime. Nous en sommes loin. La réunion du 21 mars à Pont-Péan sera décisive.

#### Des pressions pour diminuer les mesures de protection

Alors que les mesures en préparation ne visent que 4% des surfaces à protéger, il existe un risque réel qu'elles soient encore affaiblies. Le bon sens conduit à penser que tout ce qu'on laisse polluer à pas cher devra être dépollué à grand frais. Le citoyen désabusé sait que ce ne sera pas aux frais des pollueurs mais à ceux des consommateurs et des contribuables.

#### L'opposition des syndicats FDSEA-JA.

Dans un article paru dans Ouest-France le 6 mars 2025 intitulé « le désherbage chimique doit être permis », les deux syndicats dénoncent un projet d'interdiction de l'usage des pesticides de synthèse sur les maïs. Pour eux, ces mesures sont qualifiées de « schéma de liquidation de l'agriculture bretonne ». Ces propos totalement décalés se moquent des conséquences désastreuses des pesticides sur la santé de toute la population, qu'ils qualifient d'« émotionnelles jouant sur les peurs et l'ignorance ».

#### Des élus « partagés »

Élus pour défendre l'intérêt général et la santé de leurs concitoyens, certains élus se montrent très perméables aux points de vue des Chambres d'agriculture. Alors que les réunions précédentes se sont toujours tenues en présence du public dans le respect des règles démocratiques, des pressions inacceptables ont abouti à l'exclusion des citoyens observateurs de la CLE, en décidant que la réunion du 28 février se tiendrait à huis clos.

### L'État : arbitre partial?

Nous sommes également vigilants sur le rôle de l'État. Même si la CLE adopte les mesures discutées depuis trois ans, le représentant de l'État conservera le pouvoir de les rendre inopérantes, comme cela s'est récemment produit en Loire-Atlantique sur une question similaire.

# Préserver la démocratie

Dans l'intérêt de tous, nous voulons la transparence et la publicité des débats en présence des citoyens et des journalistes, que nous encourageons à venir le 21 mars à Pont-Péan, pour éclairer leur point de vue et défendre silencieusement l'intérêt général dans la protection de l'eau.

# **Contacts:**

Collectif sans Pesticide de Massérac – 06 81 75 99 73 Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest – 06 71 11 06 90